

Informatique

La Cellule informatique prend en charge la coordination et l'assistance des utilisateurs pour tout ce qui touche à l'informatique au sens large, en ce compris la géomatique et Internet. Elle participe par ailleurs à certains développements de progiciels spécifiques à la DGO4.

1. L'informatique administrative

Cette mission vise à coordonner et participer à la mise en œuvre des projets informatiques de la DGO4 en accord avec le Département des technologies de l'information & de la communication (DTIC).

2. L'informatique spécifique

Cette mission concerne des tâches qui ne sont pas prises en charge par l'informatique administrative notamment :

- La maintenance et actualisation des bornes interactives destinées aux foires et salons ;
- Le développement (création et alimentation) de bases de données alphanumériques liées à la cartographie et de documents légaux associés.

Informations complémentaires ...

- [Direction de la Gestion des Informations Territoriales](#)
- [Organigramme du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme](#)